

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00490
Numéro SIREN : 383 808 854
Nom ou dénomination : AXYLIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2020 sous le numéro de dépôt 3826

Depôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 10 JUN 2020

Sous le n°

A3826

AXYLIS AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros

Siège social : 6 Mail Philippe Lamour Parc le Monestié
34760 BOUJAN SUR LIBRON
383 808 854 RCS BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

DU 15 novembre 2019

L'an 2019,

Le 30 septembre

A 19 heures 30,

Les associés de la société AXYLIS AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 5000 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 Mail Philippe Lamour Parc le Monestié 34760 BOUJAN SUR LIBRON, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Patrice AUJOLAT, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Bertrand CAVALIE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Monsieur Maximilien SALLES, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Société AXYLIS HOLDING, représentée par son président Monsieur Jacques OLLIVIER titulaire de 4997 parts sociales en pleine propriété, seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc AUFORT, gérant et acceptant, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Certifier conforme



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Monsieur Maximilien SALLES demeurant 11 impasse des trois fermes, 31130 FLOURENS.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Maximilien SALLES déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Bertrand CAVALIE

Maximilien SALLES

Patrice AUJOLAT

AXYLIS HOLDING
Représentée par Jacques OLLIVIER

